

Dossier pédagogique des Equipes Populaires
Bimestriel n° 149 • Mars-Avril 2012

Belgique - België
P.P. - P.B.
5000 - Namur 1
BC 4854

Contrastes

**MIEUX COMPRENDRE
LE RACISME**



Un débat qui exige de la nuance et de la connaissance



Le 11 avril dernier, l'émission "Question à la Une" de la RTBF présentait un reportage intitulé "Faut-il avoir peur de l'Islam ?" Question évidemment interpellante, que beaucoup se posent suite aux événements dramatiques récents.

On attendait une réponse objective, nuancée et analytique de la part d'une TV de service public. Elle a hélas, elle aussi, viré un peu trop dans la caricature : d'un côté les islamistes ultra-intégristes, misogynes et menaçants, prêts à (presque) tout pour imposer leur religion ; de l'autre les « musulman(e)s libéré(e)s », c'est-à-dire occidentalisés, parfois jusqu'à la provocation.

Entre ces deux extrêmes peu nombreux mais plus visibles et plus médiatisés, il y a l'immense majorité des musulmans. Malika Madi, animatrice, a participé à l'élaboration de l'émission. Elle exprime sa profonde déception après avoir vu le reportage :

Hier soir, j'ai regardé avec intérêt, mais l'amertume au cœur, le reportage que la RTBF consacrait à la communauté musulmane. Approchée et suivie pour cette émission par Frédéric Deborsu et son équipe dans une école où j'animais un débat sur la multiculturalité avec des élèves de rhétorique, puis au sein d'un atelier théâtre où je travaille avec un groupe de femmes à Molenbeek, j'avais l'espoir qu'un projecteur viendrait enfin éclairer l'identité plurielle qui caractérise la plupart des enfants de l'immigration, mais qui reste méconnue par la grande majorité de la population belge. »

Elle poursuit en s'adressant au journaliste :

« Qu'y avait-il de neuf dans ton émission d'hier ? Quelles « success-stories » as-tu retracées ? Quels portraits de l'immigration réussie as-tu brochés ? Quels « objectifs larges », as-tu ratissés ? Aucun ! Entre l'adolescente en hidjab intégral qui ne serre pas la main aux hommes et l'ado maquillée à outrance, les fesses serrées dans un short aguicheur, où doivent, où peuvent se situer les autres ? Mes nièces, mes cousines, mes belles-sœurs, mes amies, mes comédiennes, qui sont infirmières, enseignantes, secrétaires, médecins, juristes, universitaires, politiciennes ou même simplement mères de famille enseignant à leurs enfants les valeurs de l'identité multiple ? Oui Frédéric, elles existent, mais celles-là tu as omis d'aller les rencontrer. »

C'est bien là le problème : faute d'un travail

médiatique objectif (combien d'immigrés sont-ils sensibles aux courants extrémistes ?), les clichés perdurent.

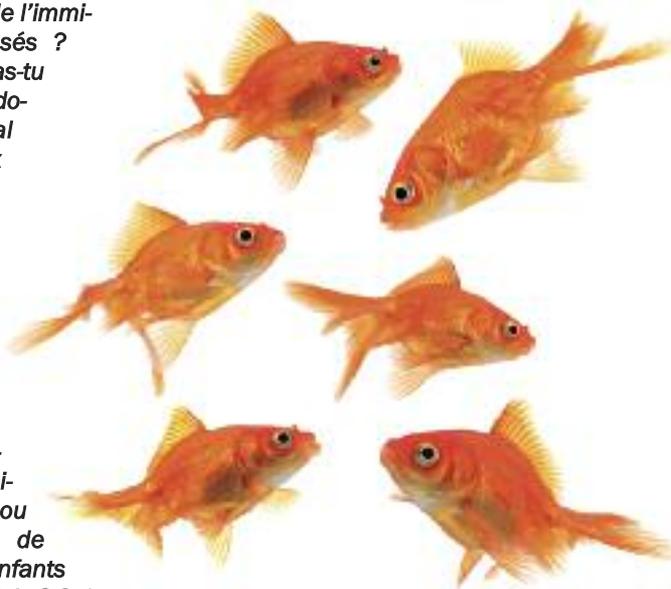
Or, derrière ces clichés, la question essentielle est de nature sociale. C'est celle des discriminations au quotidien que vivent les immigrés, récemment arrivés ou naturalisés de longue date. Difficultés d'accès à l'emploi, au logement, à un enseignement de qualité, à la justice... Ces discriminations sont passées sous silence. En revanche, on considère de plus en plus volontiers les migrants comme responsables de tous les maux de notre "glorieuse civilisation occidentale". Or, comme le dit Nicolas Vandenhemel (voir page 19), "en creusant scandaleusement les inégalités entre riches et pauvres, les politiques économiques ultralibérales et les dictatures qui ont été imposées à de nombreux pays musulmans sont la cause première de la recrudescence des tensions entre communautés et à la base même des sentiments de rejet de l'autre, quel qu'il soit".

Tout comme la lutte contre le racisme passe par une lutte contre les discriminations socio-économiques, la lutte contre les discours et les actes fondamentalistes passe donc par un rééquilibrage des rapports entre peuples dominants et dominés au niveau mondial.

Dans ce dossier, après une définition du racisme, nous analysons pourquoi les stéréotypes ont la vie dure et quelles en sont les conséquences pour leurs victimes. Nous mettons ensuite un focus sur deux domaines dans lesquels la discrimination est importante : l'emploi et le logement. Le dernier article nous aide à comprendre les fondements de l'islamophobie et de l'antisémitisme et ouvre des pistes de réflexion pour "ne pas se tromper d'adversaire".

Et notre invitée du mois est Frédérique Mawet, directrice du Ciré, pour qui c'est moins la politique d'accueil belge que le modèle économique mondial qu'il importe de changer. .

Monique Van Dieren





M. Van Dieren

La perversité du racisme

Tout semblerait avoir été dit sur le racisme. Déjà maintes fois étudié, disséqué dans ses dimensions scientifique et morale, il est aussi en constante mutation. Retour sur un terme dont on n'a pas fini de questionner les contours.

Racisme et xénophobie

Le raciste est-il toujours xénophobe ? Et la xénophobie est-elle une forme de racisme ? L'étymologie des mots permet d'y voir (un petit peu) plus clair.

Du grec *xenos* (étranger) et *phobos* (peur), la xénophobie désigne avant tout un sentiment de crainte envers d'autres êtres humains. Ce qui est étranger est donc une menace à l'équilibre (d'un groupe, d'une communauté religieuse, d'une langue, etc.) La xénophobie est ainsi particulièrement présente en période de crise économique...

Du latin *ratio* (ordre, catégorie, espèce, partie), le racisme se fonde principalement sur l'idée d'une hiérarchie entre des « races » ; d'un ensemble de critères identitaires permettant de « classer » les individus selon des jugements de valeur, le tout développant chez le raciste un sentiment de supériorité.

Ces concepts sont cependant dramatiquement incernables ; car si chacun peut expliquer de quoi il en retourne, force est de constater que le racisme, vicieux, est en constante mutation...

D'emblée, le terme en lui-même paraît baigner dans un flou certain. Sur la question de son origine déjà, puisque les historiens ont tendance à la situer dans l'Antiquité alors que les ethnologues favorisent, quant à eux, l'idée que le racisme serait davantage un produit de l'Europe occidentale moderne, avec en son centre la problématique de la colonisation.

À cette apparente difficulté historique correspond la forte subjectivité du racisme. Où commence-t-il, et où s'arrête-t-il ? Et comment la loi et certains organismes tentent-ils d'y répondre ?

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la Charte de San Francisco, donnant naissance à l'Organisation des Nations Unies (ONU), fixe entre autres objectifs d'une part l'interdiction de toute discrimination, d'autre part la coopération internationale en encourageant « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de langage ou de religion »⁽¹⁾.

Quelques années plus tard, le 4 mars 1966, les États membres des Nations Unies signent la « Convention de New-York », convention internationale concernant l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La Belgique, quant à elle, la signera le 7 mars de ladite année.

A ce stade, la loi antiraciste n'existe pas encore. Subsiste ainsi de nombreuses zones d'incertitude... ➔



M. Van Dieren

⇒ S'il est « déjà » ici question de lutter contre les discriminations liées au culte religieux ou à la langue, la race est inévitablement le pivot autour duquel le concept du racisme a longtemps (toujours ?) tourné.

En 1951, l'écrivain et ethnologue français Michel Leiris publiait un rapport à la demande de l'UNESCO⁽²⁾, stipulant que le préjugé racial, n'étant ni héréditaire ni spontané, est et reste un préjugé d'origine culturelle. Mais qu'il procède, aussi, d'une propagande.

Dans le même rapport, l'écrivain Georges Bataille complétait cette pensée, voyant dans le racisme un phénomène qui « ressort de mouvements plus vastes que ceux que l'action des propagandes canalise, qui traversent la structure sociale, et interfèrent avec des mouvements économiques »⁽³⁾. Ou, autrement dit, que le racisme traverse différents champs, touchant aux contextes économique et politique.

Le cadre législatif belge

En 1950, un groupe de résistants fonde l'Union des Juifs contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (MRAP).

A l'époque, la Belgique importe pour les besoins de son industrie beaucoup de main d'œuvre de pays méditerranéens - d'Italie, d'Espagne, de Grèce, du Maroc et de la Turquie. Les conditions de travail étant généralement très précaires, il devient urgent que les droits les plus élémentaires de ces travailleurs soient respectés, mais aussi de résoudre les problèmes d'accueil et d'insertion, et plus généralement de prévenir les attitudes xénophobes dans la population belge.

Il s'agit en fait de la version « embryonnaire » du MRAX (mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie) dont le nom définitif est adopté en 1966. C'est en décembre de la même année qu'une proposition de loi antiraciste est déposée à la Chambre. Une loi tendant à réprimer les actes racistes mais aussi xénophobes.

Après de nombreuses séances de discussion et autres modifications, ce projet de loi antiraciste, soutenu dès le début par le MRAX, mais aussi par le MOC (Mouvement ouvrier chrétien) ou encore OXFAM, sera finalement voté le 24 juillet... 1981.

Cette loi donne ainsi aux citoyens les outils pour faire cesser les discriminations en faisant appel à un avocat, à un syndicat ou à un service compétent en la matière, tout en prévoyant la possibilité d'une action en justice devant le tribunal civil.

Ces missions d'égalité et de respect des droits fondamentaux sont aussi poursuivies par le *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme* (CECLR), service public autonome, créé en février

1993 et véritable pilier national en la matière.

Si les 19 critères de discrimination permettent d'y voir plus clair (voir encadré), pourquoi le racisme reste-t-il si difficile à cerner ?

Sur son site internet, le *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme* en témoigne : le racisme y est décrit comme un concept « pas facile à cerner objectivement. La loi antiraciste ne fournit aucune définition du racisme, de sorte qu'il doit être compris au sens usuel du terme. Il s'agit toutefois d'un terme propice à la subjectivité chargé de connotations psychologiques et idéologiques qui est fortement sujet à l'influence des phénomènes sociaux et politiques »⁽⁴⁾. Cette explication ne manque pas de renvoyer aux propos de Leiris et Bataille.

Un « terme propice à la subjectivité » donc, mais aussi aux multiples dimensions, dont nous pouvons distinguer une dimension conceptuelle et idéologique, le racisme s'appuyant sur des discours qui prétendent être scientifiques ; une dimension perceptive, le racisme constituant un regard qui oriente et instruit notre perception de l'Autre ; et enfin une dimension pratique, le racisme se manifestant par des actions individuelles (violences, insultes...) ou des systèmes de domination (apartheid, ségrégation, colonisation, esclavage...). Un prétendu caractère scientifique (la « race »), une considération suspecte de l'Autre (la désignation d'un bouc émissaire), une attitude visant l'emprise ou le pouvoir sur une personne ou une collectivité, quelle qu'elle soit : le racisme brasse large et joue sur plusieurs terrains.

Le concept de « race »

Si le racisme s'appuie sur une multitude de champs et de concepts, celui de la race reste, malgré tout, prédominant. Et si depuis l'Holocauste la science n'a eu de cesse de démontrer l'ineptie des arguments génétiques (en tant que facteurs justifiant l'utilisation du mot « race »), le racisme n'en a pas pour autant perdu de sa force ; en effet, celui-ci « n'a pas besoin de la justification biologique pour sévir. Agir sur le terrain scientifique sera donc toujours vain si l'on n'agit pas aussi et d'abord sur celui de la morale »⁽⁵⁾.

Ainsi, si le concept de « race » (en 2003, une modification de la loi antiraciste remplace d'ailleurs « race » par « prétendue race ») est devenu obsolète (les études scientifiques et philosophiques démontrant l'existence d'une seule race : humaine), la désuétude de l'argument racial ne suffit malheureusement pas à faire disparaître le racisme. En effet, « il y a paradoxalement peu de rapports entre la réalité des races et le

Les 19 critères de discrimination

La législation en matière de discrimination est présente à différents niveaux : européen, national et régional. C'est la législation européenne qui fixe le cadre général ; la législation belge est une transposition des directives européennes. Les Communautés et les Régions sont, quant à elles, chargées de contrôler l'application de la loi belge et de sanctionner dans leurs domaines de compétences.

L'article 2 de la directive européenne du 27 novembre 2000 considère comme discrimination « une situation qui se produit lorsque sur l'un des critères protégés, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne ne l'ait été, ne l'a été ou ne le serait dans une situation comparable. » Dans l'article 3 de la loi belge du 10 mai 2007, les critères protégés sont au nombre de 19 : l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la conviction syndicale, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique, l'origine sociale, la naissance, la nationalité, la prétendue race, la couleur de peau, l'origine, l'ascendance nationale ou ethnique et le sexe.

racisme. Chacun peut en outre observer que les pires excès racistes s'accommodent fort bien de la non-existence des races humaines.»⁽⁶⁾

L'Autre et l'écart différentiel

Au-delà du concept de « race », la dimension perceptive est peut-être bien la plus empreinte de subjectivité et d'irrationalité. Ce choc, cette confrontation des cultures ne se basant plus sur des arguments biologisants, ce qui est rejeté aura donc trait à la coutume, aux cultes, aux manières de s'exprimer, d'éduquer son enfant... A une échelle plus macroscopique, la mondialisation et l'uniformisation culturelle qu'elle entraîne ont comme effet pervers le repli communautaire, où l'un perçoit l'autre comme envahissant... menaçant. Le racisme change ainsi constamment de visage, ayant maintenant plus avoir avec la xénophobie que la prétendue race.

Face à ce constat, un argument antiraciste de taille : la richesse du brassage multiculturel. En revenant sur cette différence culturelle, l'anthropologue Claude Lévi-Strauss en proposait une autre formulation, non pas basée sur l'enrichissement mutuel (argument de toute évidence dénigré voire nié par les sceptiques) mais bien sur la valorisation d'une différence éminemment positive : « La véritable contribution des cultures ne consiste pas dans la liste de leurs inventions particulières, mais dans l'écart différentiel qu'elles offrent entre elles. (...) Le sentiment de gratitude que chaque membre d'une culture peut et doit éprouver envers toutes les autres ne saurait se fonder que sur une seule conviction : que les cultures sont différentes de la sienne, de la façon la plus variée (...)»⁽⁷⁾ Si l'engagement antiraciste ne peut se résumer à réfuter des thèses scientifiques admises désuètes, sur quels critères peut-il, dans le quotidien, agir efficacement ?

AntiRacisme

Il semble donc évident qu'un antiracisme se focalisant sur la réfutation des arguments génétiques serait tout aussi dépassé que ces derniers. Et la frontière toujours ombragée entre « ce qui serait raciste » et « ce qui ne le serait pas » a souvent eu tendance à affaiblir cette lutte, amenant à une certaine banalisation du racisme.

En 1971, déjà, Lévi-Strauss écrivait : « (L')inadéquation des réponses traditionnelles explique peut-être pourquoi la lutte idéologique contre le racisme s'est montrée si peu efficace sur le plan pratique. Rien n'indique que les préjugés raciaux diminuent, et tout laisse à penser qu'après de brèves accalmies locales, ils resurgissent ailleurs avec une intensité accrue »⁽⁸⁾. La lutte doit donc se situer ailleurs. Comme, par

exemple, dans ces « mouvements plus vastes que ceux que l'action des propagandes canalise, qui traversent la structure sociale, et interfèrent avec des mouvements économiques » dicit Bataille⁽⁹⁾. Un rapport du réseau européen contre le racisme (ENAR) a d'ailleurs mis en exergue « l'impact négatif des coupes budgétaires sur les efforts consentis dans le domaine de la lutte contre la discrimination »⁽¹⁰⁾.

Une affaire de décisions de politique économique ? Pas seulement. Ce serait oublier le rôle central que l'éducation permanente a à jouer. Mais aussi d'une action pédagogique qui s'impose, estime Edouard Delruelle⁽¹¹⁾.

Préjugés, craintes, et méconnaissance de l'Autre construite sur des stéréotypes. La perversité du racisme induit un combat quotidien et une grande vigilance vis-à-vis des discriminations qui seront toujours là où on ne les attend peut-être pas. Sans oublier qu'il est bien trop facile de situer l'attitude raciste exclusivement chez l'Autre...

« Elle (l'attitude raciste) est moralement d'une extrême bassesse : elle suppose la stupidité et la lâcheté d'un homme qui donne à quelque signe extérieur une valeur qui n'a d'autre sens que ses craintes, sa mauvaise conscience et le besoin de charger d'autres, dans la haine, d'un poids d'horreur inhérent à notre condition. Les hommes haïssent, autant qu'il semble, dans la mesure où ils sont eux-mêmes haïssables »⁽¹²⁾.

Xavier Dubois

(1) www.un.org

(2) Michel Leiris, « La question raciale devant la science moderne », in *Race et civilisation*, Paris, 1951

(3) Ibid, p. 461

(4) www.diversite.be

(5) « Le nouveau visage du racisme », in *La Libre Belgique*, 13 mai 05

(6) Ibid.

(7) Claude Lévi-Strauss, « Race, histoire et culture », in *Le courrier de l'UNESCO*, mars 1996, p. 31

(8) Ibid., p. 32

(9) Francis Marmande, « Racisme ou hétérophobie ? », in *Mots*, mars 1984, p. 202

(10) « Le racisme en Europe » 2010-2011, ENAR

(11) In *La Libre Belgique*, 19 mars 2012, p. 4-5

(12) Georges Bataille, *ibid.*, p. 204

L'enfer, c'est les autres ?

“Les Parisiens sont grincheux”. “Les Italiens parlent avec les mains” “Les Belges sont des bons-vivants”... Nous souffrons tous d'une image caricaturée, nous entretenons tous une image déformée des autres groupes. Les stéréotypes font partie intégrante de notre vie en société. Mais quels sont les mécanismes qui sous-tendent ces images figées qui envahissent nos esprits ? Quelles sont les conséquences de ces idées reçues sur les personnes qu'elles visent ?

Que celui qui jure ne jamais nourrir de préjugés à l'égard d'une autre personne jette la première pierre... Nous avons tous un jour ou l'autre, inconsciemment même, fait usage de stéréotypes, c'est-à-dire que nous attribuons des traits à une personne et nous les généralisons à l'ensemble du groupe dont il est issu. Par exemple, les Roms sont tous des voleurs. Selon Walter Lippmann, journaliste américain qui a introduit cette notion dans le champ de la psychologie en 1922, ils permettraient aux individus de traiter plus facilement la multitude d'informations provenant de leur environnement. Selon un sondage récent¹, 38% des Belges pensent que les personnes appartenant à un groupe ethnique minoritaire obtiennent plus facilement des allocations de chômage et 42 % des participants pensent que les minorités ethniques viennent en Belgique pour profiter de la sécurité sociale. Enfin, 32% estiment que certaines races sont plus douées que d'autres.

Tout stéréotype est attaché à un préjugé. Il permet de justifier une attitude, une valeur positive ou négative à l'égard d'une autre personne. Par exemple, suite aux attentats du 11 septembre 2001, des personnes sont arrivées à la rapide conclusion que « tous les musulmans sont des terroristes ». Une fois ce constat posé, ces personnes auront une attitude de rejet, voire agressive, envers cette communauté avec laquelle ils n'auront bien souvent pas eu de contacts directs ! Les stéréotypes sont donc

arbitraires, réducteurs et sont partagés par un grand nombre d'individus. Ils sont activés de façon quasi-automatique et présentent une grande résistance grâce à des mécanismes de protection. On peut identifier deux sortes d'individus. Ceux qui ont de faibles préjugés et qui vivent un conflit interne, tiraillés entre le stéréotype qui les habite et leurs croyances personnelles. Et ceux qui ont de forts préjugés et qui sont en harmonie avec leurs croyances parce qu'elles correspondent totalement au stéréotype activé automatiquement. Les uns chercheront à bloquer les stéréotypes, à lutter contre eux, et les autres les intégreront sans résister.

Identité sociale en crise

Les stéréotypes sont constitués de différents processus mentaux. Tout d'abord, l'individu associera une valeur (positive ou négative) à un groupe donné et en gardera une trace dans sa mémoire. C'est ce qu'on appelle les « jugements polarisés ». Il aura également tendance à généraliser, à associer le comportement d'un individu au groupe tout entier auquel il appartient : c'est la « surgénéralisation ». Et enfin, le sujet ne retiendra que les informations qui confirment le préjugé ou comprendra l'information de manière à ce qu'elle conforte le préjugé. C'est ce que les professionnels appellent la « distorsion de la réalité et les biais dans le souvenir ». La plupart du temps, ces processus mentaux sont inconscients.

Mais qu'est-ce qui pousse les individus à recourir aux stéréotypes ? D'après la majorité des psychologues, les stéréotypes ne seraient pas intentionnés. Ils auraient été intériorisés au cours de l'existence.

Le groupe auquel appartient tout individu représente son identité sociale. L'individu éprouve le besoin de s'auto-évaluer, de se positionner dans la société en se comparant à d'autres. Si le résultat de cette comparaison n'est pas satisfaisant, il aura tendance soit à vouloir se différencier d'eux, soit à s'en rapprocher en

On observe en Europe, une augmentation de l'usage de messages racistes ou xénophobes sur la toile. Et notamment sur les réseaux sociaux : « Facebook héberge une certaine de groupes antimusulmans, 350 groupes anti-immigrés et 300 groupes anti-Roms, dont certains peuvent compter jusqu'à 7000 membres »⁽¹⁾. Les forums des grands journaux sont particulièrement mis en avant par le rapport de la section belge du Réseau européen contre le racisme qui dénonce la présence de messages haineux sur ces supports sans censure. Cependant, il faut tout de même noter que les groupes antiracistes ont également investi les réseaux sociaux et qu'ils utilisent la toile comme outil de lutte contre le racisme.

(1) Rapport alternatif : « Le racisme en Europe » 2010-11, ENAR, p.34.



M. Di Nanno

*“Ton christ est juif,
ta pizza est italienne,
ton café est brésilien,
ta voiture est japonaise,
ton écriture est latine,
tes vacances sont turques,
tes chiffres sont arabes
et... tu reproches à ton voisin
d’être étranger !”*

Julos Beaucarne

adoptant entièrement leurs codes. Ou encore à développer une certaine hostilité envers les individus qu’il considère comme supérieurs (ceux-ci le renvoyant à sa condition : celle de ne pas être compétent par ex.). En effet, l’autre est le miroir de soi, il nous renvoie à notre propre personne. Et si l’image qu’il reflète ne nous plaît pas, nous allons développer un mécanisme de défense notamment en le rejetant.

Le sujet réagit généralement de deux façons : il cherchera à se valoriser dans son groupe en se surpassant, ou il le quittera pour en rejoindre un qui est socialement plus valorisé. S’il adopte une stratégie de groupe, il cherchera à entrer en compétition avec d’autres groupes, à se différencier d’eux ou il adaptera son point de comparaison à un groupe plus faible que le sien.

Le sentiment d’injustice sociale ou le fait d’avoir moins de ressources que d’autres déclenche également un sentiment d’hostilité et donc active des stéréotypes à l’égard d’autrui. C’est le phénomène du “bouc émissaire” par lequel des individus frustrés font un transfert de leur agressivité vers une cible plus faible.

La notion de bouc émissaire peut également être interprétée en sens inverse. Selon le psychologue américain Peter Glick, le bouc émissaire n’est plus le groupe faible, sans défense comme décrit auparavant, mais celui qui incarne au contraire la puissance et donc la masse.

Se distinguer de la multitude

Au-delà des multiples théories, on constate qu’à notre époque l’individu ressent le besoin accru de se démarquer de la « masse ». Les politiques musclées en matière d’immigration rassurent l’opinion publique parce qu’elles réaffirment la subsistance d’une différence, entre eux (les immigrés) et nous (les Belges).

Ce qui n’est évidemment pas sans conséquences psychologiques pour les victimes de ces images figées de l’esprit : certaines personnes auront tendance à avoir une mauvaise estime d’elles, à être défaitistes. Elles auront peur de la réussite sous peine de risquer d’être exclues par le groupe social auquel elles appartiennent parce qu’elles ne correspondraient plus au stéréotype qui leur était assigné au départ. En effet, il semblerait que l’individu ajuste son comportement au jugement qui est émis à son encontre. En d’autres termes, les attentes que nourrissent les autres à notre égard ont une énorme influence sur l’estime que l’on aura de soi. Si une personne d’origine étrangère grandit en ayant intériorisé l’idée que les immigrés ne sont pas capables de faire de longues études, par exemple, cela peut influencer l’estime qu’elle aura d’elle-même et avoir ainsi des conséquences sur son parcours scolaire.

Si ces stéréotypes sont si profondément enracinés, est-il vain de chercher à les combattre ? La rencontre de personnes issues de différentes communautés est un premier pas indispensable.

Un autre élément à relever : renforcer les liens interculturels au travers de projets communs aux différentes communautés. A un échelon local de proximité, de multiples expériences telles que des jardins collectifs, des activités sportives ou culturelles constituent des lieux d’échange enrichissants.

Autre exemple de plus grande ampleur : le festival Couleur Café est un événement musical qui existe depuis plusieurs années et qui a favorisé un courant d’opinion plus positif à partir d’un projet de rencontres musicales multiculturelles... et dont les médias ont donné une image positive. Ce genre d’événement met en relation des gens qui ne se seraient habituellement pas adressés la parole. Ils permettent à des personnes qui proviennent de différents horizons de mieux se connaître et de vivre ensemble une expérience positive. Ce type d’initiative, loin d’être révolutionnaire, a le mérite, si elle est multipliée, de briser



⇒ les frontières psychologiques qui divisent les individus et de renforcer la solidarité entre êtres humains.

Une réalité déformée

Mais d'autres mesures sont nécessaires pour lutter efficacement contre les stéréotypes, notamment dans le domaine des médias et de la publicité. Ceux-ci sont aussi à l'origine ou renforcent les stéréotypes car ils véhiculent une vision biaisée, truffée de clichés. Les groupes ethniques minoritaires mais aussi les femmes, les handicapés et les personnes âgées y sont représentés d'une manière caricaturale. Les journaux télévisés sont aussi le terreau de la propagation de stéréotypes. Ils répondent à la logique d'événementialisation du monde. Les journalistes ont tendance à présenter les informations de manière schématisée. On simplifie au maximum l'information afin qu'elle soit la plus facile à digérer par le téléspectateur et au passage, on brosse des profils déshumanisés des acteurs au centre des événements, les réduisant à des traits ethniques ou religieux. La spectacularisation de l'information les conduit à mettre en avant plutôt des événements chocs, marquants qui sont en réalité assez rares mais qui susciteront plus d'audience parce qu'extraordinaires. Ce qui donnera l'impression à Monsieur Tout le Monde que tous les immigrés sont de dangereux criminels.

Par ailleurs, le vocabulaire utilisé par les professionnels de l'info joue un rôle important dans la cristallisation des étiquettes. A travers le vocabulaire utilisé, c'est une opinion que l'on formule. On a pu le constater lorsque Georges Bush a déclaré la guerre au terrorisme. Une bataille des mots s'est alors ouverte de l'espace public ouvrant ainsi la voie aux dérives. Des raccourcis dangereux, des non-dits ont conduit à renforcer la "menace musulmane" dans l'inconscient collectif.

Selon le réseau européen contre le racisme (ENAR), un cadre juridique fort n'est pas suffisant pour lutter contre le racisme s'il n'est pas soumis à un travail de contrôle et de renforcement suffisant et si la volonté politique fait défaut. « Une telle volonté fait souvent défaut, se déroband dans le cadre du discours public et politique, engendrant dès lors la stigmatisation des minorités ethniques et religieuses et une plus grande aliénation de ce groupe de population. »²

Claudia Benedetto

1 Sondage Ipsos commandé par le Centre pour l'égalité des chances « Dans quelle mesure les Belges sont-ils tolérants par rapport aux minorités ethniques ? » 2009. Echantillon constitué de 1392 personnes.

2 Rapport alternatif : « Le racisme en Europe » 2010-2011, ENAR, p.42.

Cachez ce voile que je ne veux voir...

La législation sur le racisme et la discrimination est relativement complète mais difficile à faire appliquer. Dans le cadre du recrutement de personnel, comment fournir la preuve qu'une personne n'a pas été engagée en raison de sa nationalité, de sa couleur de peau ou de sa tenue vestimentaire ?

Bien que particulièrement visible lors de l'embauche, la discrimination dans le travail s'exerce également à d'autres moments de la carrière professionnelle : lors de la sélection et de l'engagement mais aussi dans l'organisation du travail et lors du licenciement.

Selon Andrea Rea⁽¹⁾, la discrimination est particulièrement forte dans les secteurs liés aux services, notamment dans les branches où le contact avec la clientèle est important. Ces conclusions rejoignent deux autres recherches sur la discrimination à l'embauche à l'égard de la population musulmane en général, et en particulier des femmes.

Discrimination à l'embauche

En principe, l'employeur peut choisir la personne qui convient le mieux au poste à pourvoir. Cependant, il doit respecter les principes de non-discrimination cités dans la législation ci-dessus. C'est au cours de cette étape que les préjugés et stéréotypes du recruteur jouent un rôle très important.

Lorsqu'on parle de discrimination à l'embauche, c'est aux annonces et à leur contenu que l'on pense en premier lieu. Mais grâce à la législation et à la vigilance des associations telles que le Centre pour l'égalité des chances, cette forme de discrimination est de moins en moins fréquente.

C'est à l'étape de la sélection des CV que la discrimination est la plus fréquente. Des expériences l'ont démontré : une personne qui envoie le même CV deux fois, le premier avec un nom à consonance étrangère et le deuxième avec un nom à consonance autochtone, a beaucoup plus de chances de recevoir une

réponse pour le deuxième CV.

Il arrive également qu'un salarié soit victime de discrimination pendant l'exécution de son contrat de travail. Elle se manifeste surtout dans les avantages salariaux ou extralégaux octroyés à certains salariés et pas à d'autres.

Sous-payés et plus pauvres

Le récent rapport d'Eurostat sur les migrants en Europe⁽²⁾ pointe à deux reprises la Belgique comme l'Etat de l'Union européenne le plus discriminatoire à l'égard des immigrés. Concrètement, c'est le pays où les écarts de revenus entre immigrés et non-immigrés sont les plus importants. C'est aussi le pays de l'Union où les immigrés courent le plus grand risque de sombrer dans la pauvreté, en particulier les femmes.

Les immigrés courent 22% de risque supplémentaire de sombrer dans la pauvreté ou l'exclusion que les Belges (près de 40% chez les non-Européens). Record européen, encore. Et l'écart de pouvoir d'achat entre un Belge de souche et un immigré est de 25%. Eurotest relève, enfin, les piètres performances du système d'enseignement : plus de 30% des immigrés de deuxième génération ne disposent que d'un faible niveau d'éducation... Une situation qui se traduit notamment par un faible taux d'accès à l'emploi pour les enfants d'immigrés. Dans ce domaine, seules la Grèce et l'Espagne affichent de pires scores que la Belgique.

Les sociétés d'intérim dans le collimateur

Les enquêtes, émissions, reportages TV montrent souvent du doigt les sociétés d'intérim lorsqu'elles évoquent le problème de la discrimination en entreprise. Pour comprendre pourquoi, il faut retourner en 2001, année au cours de laquelle la société d'intérim Adecco a été poursuivie pour avoir utilisé des propos racistes dans ses documents internes. En effet, des formulaires décrivant les demandes de ses clients ont été retrouvés avec des commentaires tels que "BBB", "Blanc Bleu Belge", "pas d'étranger", "pas d'arabes", etc. A l'époque, la direction d'Adecco avait reconnu les faits tout en se justifiant d'avoir agi ainsi dans le seul but de répondre aux demandes de ses clients.

Tout le problème est là : les sociétés d'intérim sont le réceptacle de toutes les demandes discriminatoires de leurs clients, à savoir les chefs d'entreprise. En général, ce sont eux qui demandent aux consultants des sociétés d'intérim de pratiquer de la discrimination en ne sélectionnant que des Belges, des femmes, des hommes, des jeunes, etc. C'est ce que l'on appelle de l'injonction à discriminer.

Le personnel des sociétés d'intérim, qui est en contact direct avec les clients, est sans cesse confronté au dilemme suivant : la volonté de faire respecter la loi anti-discrimination, ou la tentation de répondre coûte que coûte aux demandes de leurs clients pour augmenter leur chiffre d'affaires. Cela explique qu'il y a sans doute une marge importante entre le discours et les pratiques des agences sur le terrain. Et en définitive, ce sont les entreprises qui restent maîtres de la décision finale en matière d'engagement de person-



F. Caudron

nel. Et à ce stade, la responsabilité des sociétés d'intérim ne peut donc plus être engagée.

La fédération FEDERGON (qui regroupe les agences d'intérim et autres intermédiaires de l'emploi) est consciente qu'il y a un réel problème et a mis en place un "code de bonnes pratiques". Mais ce code est non-contraignant. Le Centre pour l'égalité des chances et le MRAX plaident pour le rendre obligatoire car pour l'instant, si telle agence d'intérim s'engage à ne plus accepter de demandes discriminatoires des entreprises, ce sera l'agence concurrente qui prendra le marché.

Car selon François Haenecour⁽³⁾, "il ne faut pas sous-estimer le rôle parfois destructeur à l'embauche que certaines agences d'intérim peuvent avoir. Elles se trouvent parfois assises entre deux chaises, entre des employeurs qui ont des revendications discriminantes et des personnes qu'elles ne veulent pas forcément discriminer. On sent d'ailleurs bien leur malaise. J'ai donc l'intime conviction que ça soulagerait les agences d'intérim si la discrimination disparaissait à l'échelon supérieur dans ce secteur. Il faut savoir que le secteur de l'intérim est un des plus importants dans le secteur de l'emploi et aussi celui qui concerne en grande majorité des personnes issues de l'immigration, qui occupent souvent les emplois les plus précaires." ⇒

Champ d'application de la loi sur le racisme et la discrimination dans les relations de travail

Dans le cadre des relations de travail, la **Directive européenne** du 27 novembre 2000 s'applique à toutes les personnes, tant pour le secteur public que pour le secteur privé, y compris les organismes publics, en ce qui concerne :

- au travail, quelle que soit la branche d'activité et à tous les niveaux de la hiérarchie professionnelle ;
- l'accès à tous les types de formation professionnelle ;
- les conditions de travail, y compris les conditions de licenciement et de rémunération ;
- l'affiliation à une organisation de travailleurs ou d'employeurs.

Par ailleurs, l'article 4 de la **loi belge** du 10 mai 2007 précise que ces dispositions s'appliquent également "tant pour le travail salarié, que pour le travail non salarié, le travail presté dans le cadre de conventions de stage, d'apprentissage, d'immersion professionnelle et de premier emploi ou le travail indépendant ; à tous les niveaux de la hiérarchie professionnelle et pour toutes les branches d'activité; indépendamment du régime statutaire ou contractuel de la personne prestant du travail".

⇒ Depuis un certain temps, des témoignages font également état de discrimination au sein des entreprises de titres-services. La VRT a récemment fait un testing (en caméra cachée) qui prouve que ces rumeurs sont fondées. La chaîne a ainsi découvert que certaines sociétés demandent spontanément à leurs clients s'ils acceptent que les femmes de ménage qui se rendent chez eux soient d'origine étrangère.

Les avantages de la diversité... pour l'entreprise

Malgré le fait que la discrimination soit encore fréquente sur le marché du travail, certaines entreprises tentent cependant d'intégrer une politique de diversité au sein de leur entreprise.

Car cela comporte certains avantages pour elles : selon la Commission européenne, "83% des entreprises européennes qui développent des projets de diversité, disent en retirer des avantages commerciaux". Parmi ces avantages : l'image vis-à-vis de la clientèle... Une entreprise a en effet intérêt à refléter la diversité et la multi-culturalité de notre société. Cela permet à ses clients ou à ses usagers de s'identifier, de se sentir reconnu et valorisé par l'entreprise. Par exemple, les télévisions qui cherchent à diversifier le profil de leurs présentateurs pour toucher un plus large public, ou l'engagement de chauffeurs d'origine étrangère dans les transports publics.

Actiris a constitué "une cellule diversité" qui travaille avec les entreprises. Elle est chargée d'accompagner les employeurs qui ont une volonté de réfléchir et d'améliorer leur fonctionnement en interne en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité. Cette action s'inscrit dans un cadre légal, qui a cependant une fois de plus une énorme limite : ce travail se fait exclusive-

Les chiffres de la discrimination à l'emploi

Il est difficile de donner des chiffres précis en matière de discrimination car il y a un sous-rapportage manifeste. Mais selon Patrick Charlier⁽¹⁾, le secteur de l'emploi est celui où le Centre pour l'égalité des chances a ouvert le plus de dossiers de discrimination en 2010. Sur les 1.343 dossiers traités, 27% sont liés à des discriminations dans le secteur de l'emploi. Parmi celles-ci, les discriminations dues à l'origine ethnique arrivent en tête : 40% des dossiers. A cela il faut ajouter les 11% de dossiers liés aux convictions religieuses et philosophiques. Ces derniers sont souvent liés à la religion musulmane.

Parmi les discriminations raciales de l'emploi :

- 42% des dossiers concernent l'**embauche**, le **recrutement** et la **sélection**, avec un rôle particulier des intermédiaires de l'emploi et des agences d'intérim qui imaginent ou mettent en œuvre des instructions de la part des employeurs.
- 39% concernent des dossiers en **cours d'emploi**. Ce sont souvent des cas de harcèlements, d'injures, de mises à l'écart, de refus de promotions liées à leur origine.
- 10% des dossiers sont liés **à la fin de contrat**, des personnes qui estiment être licenciées pour des motifs discriminatoires.

(1) Coordinateur du Département Discrimination du Centre pour l'égalité des chances, in Compte rendu du débat "Tous égaux devant la discrimination ?" organisé par Ecolo J le 8 novembre 2011.

ment sur base volontaire des entreprises. Et c'est là que le bât blesse.

Selon François Haenecour, le problème se situe également au niveau des convictions des entreprises : "On constate de plus en plus une réelle pollution du concept de neutralité. Il y a une contamination de ce concept des administrations publiques (où le principe peut encore se comprendre, bien que l'interprétation qu'on en fait, est à mon sens contestable) vers les entreprises privées sans que les autorités publiques ne réagissent. Je ne vois pas pourquoi certaines entreprises privées utilisent une telle justification de neutralité ! Il s'agit d'un argument de plus en plus souvent utilisé par certaines entreprises pour justifier le traitement différencié qu'ils infligent aux personnes affichant trop ouvertement leurs convictions différentes."

Quelles solutions ?

Pour tenter d'endiguer le phénomène de discrimination, ce n'est donc pas tant l'arsenal législatif qu'il faut améliorer mais l'application de certains dispositifs qu'il faudrait rendre contraignants. Par exemple le code de bonnes pratiques dans les agences d'intérim, ou les plans diversité au sein de toutes les entreprises.

D'autres mesures peuvent également contribuer à lutter contre la discrimination telles que la généralisation de la pratique des CV anonymes, ou encore une analyse sérieuse et quantifiée des pratiques discriminatoires. Pour mener une politique publique efficace en la matière, il faut en effet des statistiques pour un diagnostic correct. Le Centre pour l'égalité des chances s'y attèle puisqu'il prépare depuis cinq ans un "monitoring socio-économique" de la position professionnelle des personnes en fonction de leur origine ainsi qu'un "Baromètre de la diversité" qui mesure les préjugés et stéréotypes et la discrimination à l'embauche (envoi de 1.800 CV sur base de vraies demandes d'emploi).

La généralisation des pratiques de testing (appelé aussi "Mystery-shopping") est également une bonne manière d'identifier des pratiques discriminatoires dans certains secteurs d'activités ou certaines entreprises.

Le problème de discrimination dans le secteur de l'intérim est révélateur d'une tension persistante entre la liberté de choix de l'employeur et le respect des valeurs démocratiques et d'accès de tous à l'emploi. La discrimination à l'emploi a hélas encore de "beaux" jours devant elle...

Monique Van Dieren

(1) Les discriminations raciales en Belgique, effets de la politique d'intégration ? Andrea Rea, ULB, 2002

(2) Cités par Ricardo Gutierrez dans *Le Soir* du 9 mars 2012.

(3) Juriste et chargé d'éducation permanente au MRAX, in Compte rendu du débat "Tous égaux devant la discrimination ?" organisé par Ecolo J le 8 novembre 2011

Frédérique Mawet :

“La migration n’est pas un problème”

Frédérique Mawet est directrice du CIRÉ. Elle a aussi choisi un engagement militant au sein d’ATTAC, parce que les combats à mener en Belgique pour le droit à l’asile ne suffisent pas si l’on ne change pas de modèle économique mondial. “Malgré ses contradictions, notre pays reste dans le peloton de tête en matière de politique d’accueil. Mais c’est le système global qui est totalement injuste”.

Vous êtes directrice du CIRÉ. Mais vous êtes aussi impliquée activement dans plusieurs lieux militants. Quel parcours vous y a conduit et quel est le moteur de votre militantisme ?

J’ai travaillé pendant 20 ans dans les quartiers sur les questions de lutte contre l’échec scolaire, de développement communautaire et d’actions pour l’emploi et la formation des jeunes. J’ai conservé quelques engagements dans ces lieux. Mais mes deux engagements principaux aujourd’hui sont d’une part le CIRÉ et ATTAC. J’ai rejoint ATTAC lorsque j’ai pris conscience que tous les segments de la politique migratoire sur lesquels le CIRÉ planche, ne peuvent trouver de solution. Il faut bien sûr se battre pour améliorer chacun de ces segments, par exemple les politiques migratoires du travail qui permettent que les gens puissent monnayer valablement leur force de travail. Mais si l’on ne travaille pas sur l’enjeu fondamental des politiques économiques, il n’y a pas de solution. La phrase qui se trouve en exergue du rapport d’activités du CIRÉ fait très bien ce lien “*les migrations sont le symptôme des fractures du monde*”. Et ce n’est pas au symptôme qu’il faut s’attaquer. Ces fractures ne sont pas le fruit du hasard mais le résultat de choix politiques et économiques.

Qu’est-ce qui vous motive particulièrement dans votre action et vos responsabilités au sein du CIRÉ ?

J’aime bien me battre. Et le CIRÉ est une bonne structure, avec une chouette équipe. C’est important de travailler entre associations, de s’entendre sur ce avec quoi on n’est pas d’accord pour le formuler publiquement, et de mener des actions. Tout cela a du sens et nous permet d’avancer sur des combats. Mais ce n’est jamais pleinement satisfaisant, parce qu’il ne suffit pas de dénoncer les centres fermés, par exemple. Il faut cesser d’enfermer les gens. Mais cela interroge les politiques économiques. Soit on en change, ⇨



Carte d'identité du CIRÉ



CIRE

- ⇒ soit on reste dans la logique néolibérale mais alors il faut aller jusqu'au bout et permettre la libre circulation des personnes, autant que celle des capitaux. Ce n'est toutefois pas mon option car cela ne changera rien aux profondes inégalités sociales entre les gens.

Il faut cependant savoir que ce ne sont pas toujours ces inégalités qui poussent les gens sur les routes. Là où la misère est profonde, les gens sont de facto assignés à résidence. Les pays qui envoient le plus de migrants sont ceux qui ont déjà connu un progrès économique. Quand les écarts de richesses sont trop importants, les gens qui sont dans la misère ne cotoient pas les riches. C'est quand les écarts diminuent que les pauvres voient ce que les riches possèdent et espèrent eux aussi une vie meilleure.

La migration n'est pas un problème. Certes, on a bâti les Etats-nations qui ont chacun leur système de protection sociale. Mais il suffit de poursuivre l'harmonisation de ces systèmes et la migration ne sera vraiment

plus du tout un problème de ce point de vue-là. Reste que la rencontre de modèles culturels parfois très différents ne va pas sans incompréhensions ni difficultés.

La crise de l'accueil des réfugiés a pris un tour de manivelle supplémentaire durant la période hivernale. Quels sont les ressorts de cette crise et quelles sont les mesures urgentes à prendre ?

Qu'on le veuille ou non, la crise de l'accueil est une crise programmée par le monde politique. En 2006, on a réformé la procédure d'asile. Celle-ci serait, disait-on, beaucoup plus rapide, ce qui justifiait la suppression d'une des deux phases d'accueil. Dans la première phase, les gens étaient hébergés dans un centre de type ILA (Initiatives Locales d'Accueil) ou CIRÉ et recevaient une aide matérielle. Si leur demande d'asile était recevable, ils en sortaient et se voyaient désigner un CPAS. Ce phasage soulageait le processus et disséminait l'aide sur tout le territoire. Après la réforme, tout le monde devait rester dans la phase "aide matérielle". Or la procédure n'a pas été beaucoup plus rapide et les centres se sont trouvés débordés. La nouvelle loi prévoit bien qu'en cas de saturation dans les centres d'accueil, le gouvernement peut enclencher le plan de répartition, mais, pour des raisons politiques, il n'a pas pris cette décision.

Résultat, on a casé des gens à l'hôtel avec un prix exorbitant (des hôtels très médiocres pourtant) et sans encadrement. Et lorsque des demandeurs ont pris un avocat, les juges ont condamné l'Etat à des astreintes lourdes, vu qu'il ne respectait plus la loi en matière d'asile. Cela a pu paraître scandaleux à l'opinion publique qu'il faille payer cela aux demandeurs d'asile, mais la raison en est bel et bien politique. A cet engorgement s'ajoute une augmentation relative des demandes d'asile. On est passé d'abord d'un pic de 42.000 demandes en 2000 à 12.000, il y a 3 ou 4 ans, avant de revenir à 29.000 l'an passé. Suite à la médiatisation de la situation, on a ouvert en urgence des places où c'était possible mais cela reste du bricolage, sans l'encadrement socio-juridique pourtant capital dans la procédure d'asile.

La nouvelle ministre Madame De Block a conscience de la situation mais le blocage est gouvernemental.

L'inburgering* flamand : une obligation positive

"Contrairement à la tendance d'opinion en Communauté française, au CIRÉ, nous considérons que la politique flamande d'"inburgering" est une politique positive. Car, à partir du moment où des moyens sont concrètement mis en œuvre pour tirer les gens vers le haut - dans le cas cité, apprendre le flamand si l'on s'installe dans un logement social flamand - il nous paraît positif d'instaurer certaines obligations. Rappelons qu'il existe deux obligations positives en Belgique : c'est l'obligation scolaire et l'obligation de vote. A notre avis, comprendre la langue du pays où l'on vit et comment il fonctionne, sont également des obligations positives, qui aident vraiment les gens à conquérir leur autonomie, leur émancipation. Sans contraintes, la tentation est grande de se reposer sur le neveu ou la cousine pour se faire aider. L'obligation doit porter évidemment sur l'effort à fournir, pas sur les résultats."

* intégration civique

L'appellation CIRÉ signifie Coordination et initiatives pour les réfugiés et étrangers. Le CIRÉ est né en 1954, au lendemain de la création de la Convention de Genève, qui définit le statut et le droit des réfugiés. C'est le résultat d'une volonté conjointe de plusieurs grandes organisations impliquées dans l'accueil et la protection des droits des étrangers, telles la Croix-Rouge, les syndicats FGTB et CSC, des mouvements associatifs protestants, jésuites, etc. Ces organisations font toujours partie du CIRÉ qui compte aujourd'hui quelque 24 associations membres. Les missions du CIRÉ portent sur l'ensemble des politiques migratoires, depuis les politiques belges et européennes concernant le travail aux questions de séjour, en passant par le regroupement familial, l'accueil et la protection des demandeurs

d'asile et la lutte contre l'enfermement des étrangers. L'expertise des associations permet au CIRÉ de construire une parole politique et de prendre des positions. L'autre volet est celui des services, comme l'école de français et langues étrangères qui existe depuis 1954. Elle est ouverte aux migrants récemment arrivés (300 par an environ), dont beaucoup sont en situation précaire. Le service logement déploie de nombreuses initiatives, comme les tontines solidaires et les Community Land trust⁽¹⁾. Il existe aussi un service d'équivalence des diplômes et, très important, le service d'accueil des demandeurs d'asile, avec 1.050 places, et géré par 4 associations membres : Caritas, Solidarité socialiste, Aide aux personnes déplacées et le Centre social protestant. Le CIRÉ en est la

coupole politique et administrative. Il y a encore le service emploi-formation. Le service d'interprétariat a été rendu autonome il y a deux ans. Enfin, le CIRÉ mène aussi un travail d'animation et de sensibilisation grand public.

(1) Une tontine solidaire est un "pot commun" alimenté par un groupe de familles pour constituer une somme d'argent permettant de supporter les frais liés à l'achat d'une maison et que ne couvre pas le prêt du Fonds du logement bruxellois. Chaque famille y puise puis rembourse à son tour. Le Community land trust est une formule de gestion coopérative de la propriété qui sépare le foncier (la terre reste propriété collective) du bâti (loué ou acheté par les particuliers). Voir article à ce sujet dans Contrastes nov-déc 2011, *Transition* : voir grand, faire petit, p. 16.

La droite trouve la politique d'asile trop généreuse et serre la vis, au mépris des règles internationales et européennes. Les CPAS bloquent aussi parce qu'ils voient augmenter les demandes de toutes sortes et n'en peuvent plus.

La nouvelle loi sur le regroupement familial a des conséquences funestes, comme en témoigne le suicide récent d'un père de famille kosovar. Quelle différence fait-elle entre Belges et Européens et pourquoi cette discrimination ?

La première source d'entrée n'est pas l'asile mais le regroupement familial. Une personne régularisée peut faire venir sa famille. Le gouvernement estime qu'on fait venir trop de gens, surtout les parents, que la Sécu doit ensuite souvent assumer. Il a donc modifié la loi, à la hâte et sans débat public. Paradoxalement l'interdiction désormais de faire venir les ascendants s'adresse aux Belges et pas aux Européens. On vise évidemment les Belges d'origine étrangère, en particulier les Marocains et les Turcs.

Nous avons introduit un recours, car même s'il faut adapter la loi, cela doit faire l'objet d'un débat public. Il n'y a même pas de mesure transitoire pour gérer correctement les demandes introduites antérieurement. Il faut replacer cette question dans un contexte plus large. Il y a tension entre le droit à vivre en famille (reconnu au plan européen) et le coût pour la Sécu. On peut en discuter. Mais n'oublions pas que la Belgique est un pays riche. On en revient au problème de la répartition des richesses, qui, faute d'une juste répartition, met les pauvres en concurrence et interdit à certains de vivre en famille.

En quoi l'action continue du CIRÉ à l'égard des réfugiés et étrangers en Belgique a-t-elle façonné votre analyse et votre regard sur les discriminations que ceux-ci subissent ?

Pour ma part, j'ai l'occasion tous les jours de constater de la discrimination, en particulier dans le cadre de l'école. On n'a, par exemple, absolument pas pris en compte la question de l'accueil des jeunes migrants, le manque de soutien disponible à la maison ni pris la mesure des choses pour donner à tous

les mêmes chances de résultats.

Mais le public qui vient au CIRÉ, lui, bénéficie plutôt d'une discrimination positive. Les gens qui arrivent sont accueillis, hébergés, nourris, accompagnés. Or, à situation socio-économique égale, tous les Belges ne bénéficient pas nécessairement d'une aide et d'un accompagnement de ce type. Même avec les blocages qui existent, la Belgique reste dans le peloton de tête des procédures y compris de régularisation, via l'asile, le regroupement, entre autres. Il faut en avoir conscience, pour ne pas se tromper de responsabilités.

C'est le système global, mondial, qui est injuste et totalitaire, qui force les gens à fuir leur pays pour des raisons de guerre, d'insécurité, de pauvreté, raisons que l'on ne reconnaît presque pas. Et ces gens ne peuvent pas venir librement dans un pays pour y travailler et y vivre. C'est évidemment injuste et discriminant. Mais c'est sur le plan mondial que cela doit changer.

A travers les missions qu'il remplit, le CIRÉ observe-t-il une évolution, voire une recrudescence du racisme en Belgique ?

Il apparaît d'évidence qu'il y a actuellement une forte crispation à propos des musulmans. C'est lié notamment aux événements du 11 septembre. Les musulmans ont été stigmatisés. Et, comme le dit l'auteur Amin Maalouf, c'est toujours par la partie de l'identité blessée, menacée que l'on se reconnaît le plus. C'est celle que l'on mettra en avant.

La communauté des Roms est également particulièrement discriminée. Leur mode de vie désoriente. Les familles Rom ont l'air d'être échouées dans la rue. Alors que le quart-monde des autres pays n'immigre pas, faute de moyens, les Roms très pauvres circulent.

Mais ce que j'entends surtout relève de crispations sur le plan économique. Dans les débats où je suis invitée à intervenir, on dit qu'on a été trop généreux avec la politique d'asile. Elle coûte, il est vrai, 30 € par jour et par personne. C'est cher mais c'est dû à un mauvais choix politique. Cet argent ne va d'ailleurs pas dans la poche des demandeurs d'asile mais dans les structures d'accueil.

Cela dit, quand on s'irrite de l'argent investi pour ces personnes plutôt que pour des Belges dans le besoin, ⇨



Deux questions subsidiaires

Un événement de l'actualité qui vous a particulièrement marquée, même si la presse n'en a pas fait l'écho ?

Le gouvernement a décidé de renforcer les mesures de contrôle du travail au noir. L'inspection sociale est donc descendue dans une série de lieux de travail ; accompagnée de la police. Le problème est là : quand la police vérifie les papiers des travailleurs manifestement employés au noir, elle tombe sur des clandestins et ce sont eux qui paient cash, repartent avec les menottes aux poings, comme des criminels. Le patron sera mis à l'amende, certes, mais ce sont des amendes légères. Les sans-papiers seront expulsés, sans le salaire qui leur est dû, sans qu'on vérifie s'il y a traite d'humains... Il faut certes que le service d'inspection fasse son boulot. Mais dans les faits, cela se retourne plus souvent contre les travailleurs que contre les employeurs. Ce sont, à vrai dire, des situations complexes. Cela se passe souvent entre étrangers, entre exploitation et solidarité. Ce n'est pas "noir et blanc".

Un vieux rêve que vous aimeriez réaliser un jour ?

J'aimerais vraiment aller un jour en Palestine. Voir, entendre, ressentir sur place ce qui se passe. C'est une situation tellement incroyable et scandaleuse qu'Israël puisse s'autoriser à poursuivre une telle politique et être encore considérée comme une nation démocratique. Ce qui me fait hésiter, outre le temps qui manque, c'est que le "tourisme militant" n'est pas forcément utile pour les gens là-bas, qui peuvent en avoir ras-le-bol. Cela dit, je n'irais pas en espérant changer quelque chose, mais parce que la force militante qui m'anime au quotidien vient de ce qu'elle est nourrie par la connaissance du terrain.

⇒ faut-il le comprendre comme du racisme ? Il y a certes une méconnaissance du problème. Mais le racisme, c'est autre chose : c'est discriminer des gens sur base de l'appartenance raciale, de la couleur de peau, etc.

Lorsqu'on dit "aidons les Belges d'abord", il ne s'agit pas d'une forme de discrimination raciste ?

Il faut éviter de faire des amalgames et de trancher trop rapidement. Dire "nous d'abord", reflète avant tout le problème de la concurrence entre pauvres. L'assimiler à du racisme ferme la question, alors qu'il y a des difficultés, des erreurs d'interprétation, voire des chocs culturels qui nécessitent d'abord d'en parler. Il faut, notamment, pouvoir nommer des comportements qui sont intolérables. Je vis à Schaerbeek, où des jeunes d'origine étrangère occupent agressivement l'espace public. Ce n'est pas acceptable. D'où vient ce comportement ? Comment le dépasser ? Voilà des débats à mener. Mais il faut commencer par nommer les problèmes. Sinon, on ne gère rien et on crée une situation explosive. Après, il faut bien entendu causer entre voisins. Si vous ne connaissez personnellement aucun étranger et que vous vous irritez en silence quand vos voisins allochtones font trop de bruit, alors vous risquez de vous "consoler" avec des stéréotypes.

Qu'est-ce qui peut aider à lutter contre les formes actuelles du racisme ?

Travaillons la question. Une bonne politique d'accueil des primo-arrivants doit prévoir des outils pédagogiques sur le vivre ensemble. Le CIRÉ a élaboré un dossier sur ce thème. Nous avons tenté de nommer les valeurs, les normes, y compris sociales, qui sont d'usage en Belgique. C'est un exercice difficile car on interprète toujours selon le rapport que nous avons personnellement à la norme. Si vous avez un côté rebelle (c'est mon cas), cela ne va pas de soi ; mais ce sont des indications qui aident à s'adapter, à savoir dans quoi on met les pieds.

Je ne nie aucunement qu'il existe des manifestations de racisme - qui vont d'ailleurs dans les deux sens - mais je crois essentiel de distinguer d'une part des stéréotypes racistes exprimés et d'autre part le fait de s'irriter de comportements incorrects. Certains comportements intégristes font peur. Est-ce une réaction raciste ? Je ne crois pas. Ma collègue juriste Nathalie de Wergifosse vient de produire une analyse passionnante qui montre que les débats sur cette question de l'intégrisme traversent les sociétés arabes elles-mêmes depuis des siècles.

Nous avons commis de lourdes erreurs en Belgique en ne faisant pas attention à quel courant nous donnions une place prépondérante dans les mosquées, les cours de religion, faute de prendre la peine de comprendre ces tendances. Il est certain que les confrontations entre ces tendances augmentent. Et que les problèmes économiques ne vont pas aider à décrier.

**Interview réalisée par
Christine Steinbach et
Monique Van Dieren**

Désolé, déjà loué !

Courante mais masquée, la discrimination raciste au logement prend une large part dans les dossiers de plaintes. C'est qu'il n'est pas toujours évident de démêler les causes. Aussi le dialogue reste-t-il primordial. Mais il faut aussi agir.

Voilà 5 mois que Monsieur « B » et Madame « M » cherchent en vain à louer un appartement, par le biais d'une agence immobilière. Ce n'est pas à cause des revenus : monsieur gagne 4.000 €. Par contre, le fait que madame porte le foulard est peut-être en cause. C'est en tous cas ce qu'ils finissent par se dire et l'idée leur vient de tenter un testing. C'est-à-dire de faire appel à une amie au nom européen, qui se portera candidate pour le même appartement que madame « M », auprès de l'agence immobilière. Le 5 du mois donc, madame M obtient un rendez-vous de l'agence pour visiter un appartement. Elle a déjà renseigné le montant des revenus du ménage. La visite a lieu, mais elle ne reçoit plus de nouvelles. Le 12, elle téléphone à l'agence qui dit que le bailleur réfléchit. Le lendemain, on lui annonce que l'appartement a été attribué à un autre couple. Pendant ce temps, le 12 du mois, l'amie de madame M reçoit un mail de l'agence l'invitant à visiter le même appartement le lendemain (le jour où madame M se le voit refuser). L'amie téléphone à l'agence et demande de reporter le rendez-vous au 21. Elle demande encore 3 choses à l'agence : Les visites se font-elles individuellement ? « Oui ». L'appartement est-il encore libre ? « Oui ». Est-elle la seule candidate ? « Oui ». Dont acte. Le couple a porté plainte auprès du MRAX pour traitement discriminatoire manifeste et l'affaire est actuellement en cours.⁽¹⁾

Les agences immobilières sont pointées du doigt

Un tel exemple de discrimination dans le secteur du logement n'est pas rare du tout. Le Réseau européen

contre le racisme relève qu'en Belgique, c'est l'un des secteurs pour lequel le MRAX recueille le plus de plaintes. Le logement s'inscrit dans la catégorie des « biens et services » et représente à lui seul 38% des dossiers pour cette catégorie⁽²⁾.

Le rôle des agences immobilières est particulièrement interpellant. Il a été spécifiquement mis en cause par un reportage dans l'émission VOLT de la VRT, le 31 mars 2010. On y apprenait notamment que 90% des agents immobiliers acceptent les critères discriminatoires des bailleurs qui s'adressent à eux. En juin de la même année, le tribunal correctionnel d'Anvers a condamné une agence qui se justifiait d'avoir refusé un logement en argumentant que les voisins ne voulaient pas d'étranger dans l'immeuble, et se réfugiait derrière son rôle de simple « interlocuteur commercial ». Il existe pourtant un code déontologique produit par l'Institut professionnel des agents immobiliers, qui rappelle l'interdiction de discriminer telle qu'elle est stipulée dans la législation.

En outre, la Commission de la protection de la vie privée a publié en 2009 une « *Recommandation aux bailleurs et agents immobiliers relative au traitement des données des candidats locataires* »⁽³⁾. En effet, la Commission recevait régulièrement des demandes d'informations concernant les données que certains bailleurs exigent des candidats locataires. Son avis, notons-le, contient une série d'appréciations intéressantes pour ceux et celles qui, plus largement, s'intéressent, dans le cadre du droit au logement, à la pertinence des données exigibles de la part des bailleurs. Concernant spécifiquement le caractère potentiellement raciste, la Commission considère comme non



Un locataire noir, c'est mauvais pour le marketing

L'extrait qui suit est un témoignage issu du Livre noir de la discrimination au logement⁽¹⁾ :

« Moi j'ai une maison style Agatha Christie : c'est le décorateur pédé, c'est l'animateur de rue, c'est l'avocate, ce sont des gens qui s'entendent à merveille, tout le monde se tutoie... Je n'ai aucune envie de gâcher ça et je sais très bien que le jour où un de mes appartements retournera sur le marché, le candidat qui lira N'Goma Baluba sur la boîte aux lettres, eh bien... euh... il va déjà déprécier mon bien. Alors je ne vois pas quel serait mon avantage, vous comprenez. Je suis une technicienne de la gestion, donc je fais du marketing. Et je sais que meilleur sera mon niveau de locataire, meilleur sera mon produit. C'est tout. Ce n'est pas une question de racisme, c'est une question de marketing. Et puis si je préfère la petite étudiante en droit avec la caution des parents au gars qui débarque avec son CPAS, vous n'allez pas me jeter la pierre, quand même ? ». Voilà. Pas raciste, la dame. Juste « homo economicus ». Dans l'air du temps néolibéral, donc.

(1) Assises de l'Interculturalité, Rapport final, nov. 2010, p.28

- ⇒ pertinent le fait qu'un bailleur « en vue d'effectuer une sélection parmi les candidats locataires », puisse exiger de connaître le lieu de naissance, l'origine ethnique ou encore la nationalité de ceux-ci.

Les clichés ont la vie dure

Une telle recommandation a le mérite de dénoncer en argumentant le type d'informations qu'on n'a pas à demander aux personnes dans le cadre d'une location, et d'attirer l'attention des acteurs du logement sur les principes de protection de la vie privée et le caractère discriminatoire de certaines données. Mais il faut bien reconnaître que, dans un grand nombre de cas (sinon dans la plupart), un bailleur qui craint ou refuse de louer son bien à quelqu'un, en raison de son origine ou de sa religion, n'a pas besoin de vérifier des papiers. Ce qui joue, c'est l'accent au téléphone, c'est le nom qu'il faut bien communiquer, c'est la longueur de la barbe ou le port du foulard... et, bien sûr, la couleur du visage : *« Eh oui ! Lorsque je n'ai pas mentionné mon nom, personne ne s'attend à voir débarquer une personne d'origine étrangère. Ma voix est trompeuse, pas l'ombre d'un accent petit nègre... Une voix douce, posée, oui mais... par contre, lorsque je sonne à la porte... »*⁽⁴⁾

La JOC prépare un ambitieux testing

Les jeunes en quête de logement ne sont pas les derniers à subir la discrimination au logement, particulièrement dans le milieu populaire. La JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) le sait bien : les témoignages abondent. Mais comment prouver cela et comment en faire un débat public ? La JOC a choisi le testing. Minutieusement préparée au sein d'un groupe de travail, cette action ambitieuse se déroulera dans différentes régions et bénéficiera de l'accompagnement du Centre pour l'Égalité des chances et de Nicolas Bernard, spécialiste du logement. Céline Delys, permanente nationale : *« Nous avons retenu trois critères de discrimination : le critère raciste, le critère « jeunes » et celui des revenus. Il a fallu aussi définir une méthodologie fine, des profils adéquats, des balises pour l'analyse statistique des résultats »*. Concrètement, il s'agira d'un test par téléphone. Par exemple un jeune ménage belgo-africain téléphonera à un bailleur pour tel appartement. Mais, en « doublé », un autre ménage, disons d'un profil plus avantageux, téléphonera aussi. Les questions et les réponses ainsi que la qualité de l'analyse permettront d'identifier s'il y a une discrimination dans l'attitude du bailleur.

Une première phase de travail a été nécessaire pour établir des profils de « candidats locataires » qui participeront au testing et devront se préparer à tenir leur rôle. *« Nous avons prévu d'effectuer cent tests par critère. Ce qui veut dire que 600 jeunes seront appelés à prendre part au testing, dans la 2^e moitié de l'année »*. Et c'est avec eux aussi que se réaliseront l'analyse des résultats, la construction de revendications et l'action médiatique programmée en 2013. Une formidable trajectoire d'éducation permanente en perspective !

Les stéréotypes liés directement à l'origine ethnique des candidats locataires ont la vie dure. Le Livre noir sur la discrimination au logement du MRAX témoigne de certains de ces clichés : « les familles maghrébines font trop d'enfants » ; « les africains n'entretiennent pas leur logement »... Les résultats de l'enquête menée par le MRAX et publiés dans ce Livre noir montrent également qu'aux préjugés racistes se mêlent souvent des critères socio-économiques : il est vrai que la population d'origine immigrée est surreprésentée dans la catégorie des revenus faibles : *« Il existe bien un processus sélectif fondé sur les moyens économiques »* notent les auteurs du Livre noir. *« De l'avis général, l'accès au logement tient avant tout au fait que le loyer est trop cher »*. Plus récemment, le Comité de pilotage des Assises de l'Interculturalité⁽⁵⁾ soulignait l'effet discriminatoire de la libre fixation des loyers privés. Et concluait à la nécessité d'élaborer un système susceptible d'enrayer la hausse prohibitive des loyers. Encadrer les loyers pour lutter contre la discrimination y compris raciale ? Pertinent, reconnaît le Réseau ENAR, qui précise toutefois que le racisme « de proximité » existe bien en tant que tel. Témoin, le cas présenté au début de cet article.

Dialoguer avant tout

Pour le Centre pour l'Égalité des chances, le dialogue et la médiation sont les premiers atouts de la lutte contre les discriminations. Parce que les motivations s'entremêlent (racisme, peur, préjugés, causes socio-économiques...) et parce qu'il n'est pas toujours aisé de fournir des preuves en la matière. Edouard Delruelle, directeur adjoint du Centre : *« Une action en justice reste une démarche de dernier ressort, lorsque les faits sont particulièrement graves ou lorsqu'un compromis est exclu »*. Mais d'autres modes d'actions sont possibles et même nécessaires, comme le testing (voir encadré ci-contre), dont les résultats peuvent soutenir non seulement des actions en justice mais aussi le débat sur la place publique à propos des pratiques courantes, mais bien trop invisibles.

Christine Steinbach

(1) Le cas est rapporté par Radouane BOUHLAL et Ibrahim AKROUCH dans le Rapport alternatif d'ENAR 2010/2011, *Le racisme et les discriminations qui y sont associées en Belgique*, publié par le Réseau européen contre le racisme, Bruxelles, mars 2012

(2) Idem

(3) Recommandation n°01/2009 du 18 mars 2009

(4) In Le livre noir de la discrimination au logement, publié par le MRAX en 2003. Réédité en 2008

(5) Assises de l'Interculturalité, *Rapport final*, nov. 2010, p.91

Causes et remise en cause

Banksy sur <http://streetlabyrinth.wordpress.com>



Parmi les nombreuses manifestations de rejet de l'autre, l'islamophobie et l'antisémitisme occupent très souvent le devant de l'actualité. Pour combattre ces phénomènes, il est primordial de comprendre leurs fondements. Certaines théories s'y sont essayées. Avec plus ou moins de succès.

Traiter la question des fondements de l'islamophobie ou de l'antisémitisme en deux pages relève d'une mission quasi impossible, tant ces phénomènes sont complexes et multiples. C'est pourquoi, afin d'éviter des raccourcis abusifs et des généralisations erronées, nous avons choisi de nous concentrer sur la théorie du « choc des civilisations » qui a connu un écho assez retentissant outre-Atlantique, de pointer ses limites et de souligner les causes qui, selon nous, sont trop souvent occultées. Explications.

Un choc des civilisations ?

Si l'antisémitisme peut être défini comme « la doctrine ou l'attitude systématique de ceux qui sont hostiles aux juifs et proposent contre eux des mesures discriminatoires »⁽¹⁾, l'islamophobie renvoie, quant à elle, à « une hostilité contre l'Islam et les musulmans »⁽²⁾.

Les phénomènes racistes ou xénophobes ne sont bien évidemment pas nouveaux. Toutefois, parmi ceux-ci, on peut constater depuis quelques années, une certaine recrudescence des actes antisémites et islamophobes. En 1993, Samuel Huntington proposait une théorie destinée à expliquer leur raison d'être : « Le choc des civilisations »⁽³⁾. Selon lui, si des phénomènes de rejet de l'autre et donc si des actes islamophobes et antisémites existent, c'est parce qu'existe

une inéluctable opposition entre des blocs culturels différents : ainsi, la culture judéo-chrétienne d'une part et la culture musulmane d'autre part sont appelées à s'opposer et à se rejeter réciproquement, tant elles sont antagonistes.

A l'épreuve des faits, cette théorie ne convainc pas, car il n'est pas rare de voir des actes « terroristes » au sein d'une même culture. Les divergences doctrinales qui existent par exemple dans le culte musulman entre les sunnites et les chiïtes ont provoqué la perte de nombreuses vies humaines. Pourtant, malgré ses évidentes limites, la théorie de Samuel Huntington a joué une grande influence auprès de l'administration de Georges W. Bush au lendemain du 11 septembre 2001 qui s'en est servie pour justifier les guerres qu'elle menait (Afghanistan, Irak). Chaque guerre fut appréhendée comme un choc des civilisations où l'une (la culture judéo-chrétienne) était considérée comme le « Bien » et l'autre (la culture musulmane) comme le « Mal ». Au lendemain du 11 septembre, l'administration va-t-en-guerre de Georges W. Bush ne disait-elle pas qu'elle ferait tomber l'« Axe du Mal » ? Pour autant, ne soyons pas dupes : il y a un hiatus évident entre la théorie et la pratique. La théorie d'Huntington a servi de fondement théorique à des guerres qui, qu'on le veuille ou non, étaient principalement géostratégiques. Ainsi, la dernière guerre en

⇒



date contre l'Irak (2003) visait principalement le contrôle des ressources pétrolières du pays.

Quoi qu'il en soit, ces idées se sont pernicieusement diffusées dans les esprits et malheureusement, une certaine islamophobie qui « tend à confondre islam, islamisme, fondamentalisme, djihadisme et terrorisme »⁽⁴⁾ s'est développée puisqu'au lendemain des attentats de New York, l'autre était de plus en plus identifié au musulman⁽⁵⁾.

La théorie d'Huntington a une autre implication fondamentale : puisque les oppositions et les rejets sont exclusivement « culturels », rien ne peut les rapprocher. Il est donc utopique et inutile de corriger des situations totalement injustes (conflit israélo-palestinien...)⁽⁶⁾. À force de justifier les conflits sur base des fondements de cette théorie, une frange radicale des pays musulmans a, à son tour, accredité cette thèse et a développé une « haine de l'Occident »⁽⁷⁾, porteur, selon elle, de tous le(ur)s maux.

Est-il nécessaire de rappeler que dans de nombreux pays musulmans, la rancœur vis-à-vis de certains pays occidentaux était présente de longue date ? Les stigmates de la colonisation sont, par exemple, toujours bien présents dans les esprits de peuples opprimés pendant des décennies. Nous avons trop tendance à sous-estimer leurs douloureuses séquelles, d'autant plus que l'accession à l'indépendance s'est souvent faite au prix de douloureuses luttes armées et d'innombrables pertes humaines.

Des « recettes » économiques désastreuses...

Selon nous, deux éléments sont à prendre en compte pour bien comprendre les ressorts actuels de l'islamophobie et de l'antisémitisme : les politiques économiques menées dans la majorité des pays musulmans et le conflit israélo-palestinien.

Les événements du « Printemps arabe » (Tunisie, Égypte...) sont porteurs d'enseignements capitaux. Premièrement, malgré des dictatures qui réprimaient durement tout mouvement d'opposition, il existe bel et bien dans ces pays une société civile qui a su se mobiliser pour se battre pour plus de libertés et de droits socio-économiques. C'est là le deuxième enseignement de ces événements : si les populations se sont soulevées, c'est avant tout pour essayer de modifier les conditions socio-économiques déplorables qui étaient les leurs⁽⁸⁾. Ainsi, en Tunisie, certaines régions connaissaient des taux de chômage de l'ordre de 30 %⁽⁹⁾, le chômage était également présent massivement chez les jeunes diplômés. Dans les pays voisins (Maroc, Algérie, Égypte...), la situation n'était guère plus réjouissante. Pris à la gorge de toutes parts, confrontés à l'impasse la plus totale, certains n'ont pas hésité à s'immoler par le feu⁽¹⁰⁾. C'est dire l'ampleur de leur désespoir. Les médias n'ont que trop mis en avant la soif de liberté des peuples qui ont eu le courage de combattre leurs dictateurs, mais ils n'ont que peu évoqué le cauchemar social engendré par les politiques ultralibérales imposées par les insti-

tutions financières internationales (FMI, Banque mondiale...) qui ont facilité le renforcement d'une société divisée entre une clique richissime inféodée au pouvoir en place et une majorité de la population totalement désœuvrée et sans aucune ressource. Au nom de la compétitivité et de la croissance à tout prix, ces institutions internationales ont détricoté toute espèce de système de sécurité sociale. Et c'est loin d'être fini. En effet, malgré leurs évidentes impasses, les politiques de ces institutions restent inchangées.

Bien sûr : çà et là, des filets de sécurité existent encore, mais ils se sont réduits à peau de chagrin. Des mouvements islamistes rigoristes ont alors profité de ce désœuvrement et ont ajusté leur discours religieux pour séduire les exclus, créant chez certains radicaux un rejet de la culture occidentale.

Si on prend ce prisme d'analyse, le rejet de l'Occident ne vient donc pas tant de divergences culturelles insurmontables, mais plutôt des conséquences sociales désastreuses produites par des politiques économiques ultralibérales qui ont rendu ces pays exsangues.

Chez nous aussi, ces politiques ont des effets similaires. Globalement, l'intégration des populations d'origine étrangère est loin d'être une réussite totale. Il serait impossible d'analyser le phénomène en long et en large dans cet article, mais nous pouvons cependant constater que les politiques d'« intégration » de certains pays européens (France, Royaume-Uni...) ont délibérément omis d'incorporer une frange de leur population immigrée et l'ont exclue géographiquement, dans les banlieues. Ces politiques et les impasses du système économique libéral créent, elles aussi, des sentiments de rejet de part et d'autre.

La symbolique du conflit israélo-palestinien

Quiconque parle d'antisémitisme ou d'islamophobie ne peut s'empêcher de faire un lien plus ou moins ténu (en fonction de ses sensibilités) avec le conflit israélo-palestinien. En effet, les diverses guerres qui ont frappé la Palestine ou Israël n'ont cessé d'augmenter les antagonismes et les rancœurs, dans un camp comme dans l'autre. Depuis la seconde *Intifada* (2000), une pacification des relations entre ces deux voisins semble totalement exclue, d'autant que l'État d'Israël bafoue toujours plus les droits fondamentaux des Palestiniens. L'arrogance de l'État israélien qui se sait soutenu par son allié historique, les États-Unis, crée une amertume certaine auprès d'une frange de plus en plus importante de la population palestinienne et de celles de ses États voisins.

Le conflit cristallise également les émotions des communautés juives et musulmanes de nos pays, car consciemment ou non, il est porteur d'une symbolique « dominants » versus « dominés » qui fait écho à la situation vécue par une partie de la population d'origine musulmane qui se sent infériorisée (donc dominée) dans son pays d'accueil. Il n'y a qu'un pas vers

un phénomène de rejet de l'autre, incarnée ici par la communauté juive.

Ne pas sous-estimer le rôle des structures socio-économiques

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, les phénomènes de rejet de l'autre sont complexes et malheureusement multiples. Cependant, dans cet imbroglio, un fait est clair : en creusant scandaleusement les inégalités entre riches et pauvres, les politiques économiques ultralibérales et les dictatures qui ont été imposées - entendez : soutenues par les grandes puissances occidentales comme les États-Unis, le Royaume-Uni ou la France - à de nombreux pays musulmans sont, selon nous, la cause première de la recrudescence de tensions entre communautés et à la base même des sentiments de rejet de l'autre, quel qu'il soit.

Aujourd'hui, nos pays sont victimes des mêmes « recettes » économiques qui risquent très probablement de mener aux mêmes impasses et de produire les mêmes sentiments racistes et xénophobes. Plus que jamais, il convient donc de ne pas se tromper d'adversaire...

Nicolas Vandenhemel

Chargé des questions internationales pour le MOC

- (1) Définition du Petit Larousse. Issue de <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/antis%C3%A9mitisme>
- (2) Définition du Petit Robert (version électronique - édition 2009)
- (3) Samuel Huntington est un professeur américain de science politique (1927-2008) dont le livre le plus connu reste « The clash of civilizations ».
- (4) BOULEAU, Éric, « Le bien, le mal et le terrorisme », *Le Monde diplomatique*, mai 2007.
- (5) GRESH, Alain, *L'islam, la République et le monde*, Paris, Fayard, 2004, p.23.
- (6) GRESH, Alain, *L'islam, la République et le monde*, Paris, Fayard, 2004, p.33.
- (7) Dans l'un de ses derniers ouvrages (la haine de l'Occident), Jean Ziegler, ancien rapporteur spécial auprès de l'ONU pour le droit à l'alimentation de 2000 à 2008, explique bien la naissance de ce phénomène.
- (8) Et qui, faute de politiques inchangées pour le moment, sont présentes avec de plus en plus d'acuité.
- (9) DELMOTTE, Paul, « Printemps arabes, hivers islamiques ? ». Issu de <http://www.cetri.be/spip.php?article2416>
- (10) Ainsi, l'immolation par le feu en Tunisie du vendeur ambulancier, Mohamed Bouazizi, est souvent considérée comme l'élément qui a déclenché les révoltes populaires tunisiennes et celles qui suivirent.



Equipe de rédaction :
Claudia Benedetto,
Jean-Michel Charlier, Christine Steinbach, Muriel Vanderborght
Rédactrice en chef : *Monique Van Dieren*
Mise en page : *Hassan Govahian*
Editeur responsable : *Christine Steinbach,*
48 rue de Gembloux, 5002 - Namur
Tél : 081/73.40.86 - Fax : 081/74.28.33
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 2€

Pour s'abonner (Contrastes+La Fourmilière)

(15 € par an pour 6 numéros) :

- Versez 15 € au compte BE46 7865 7139 3436 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.



M. Van Dieren

SOMMAIRE

3 DÉFINITION : LA PERVERSITÉ DU RACISME

Tout semblerait avoir été dit sur le racisme. Déjà maintes fois étudié, disséqué dans ses dimensions scientifique et morale, il est aussi en constante mutation. Retour sur un terme dont on n'a pas fini de questionner les contours.

6 STÉRÉOTYPES : L'ENFER, C'EST LES AUTRES ?

Les stéréotypes font partie intégrante de notre vie en société. Mais quels sont les mécanismes qui sous-tendent ces images figées qui envahissent nos esprits ? Quelles sont les conséquences de ces idées reçues sur les personnes qu'elles visent ?

8 EMPLOI : CACHEZ CE VOILE QUE JE NE VEUX VOIR...

La législation sur le racisme et la discrimination est relativement complète mais difficile à faire appliquer. Dans le cadre du recrutement de personnel, comment fournir la preuve qu'une personne n'a

pas été engagée en raison de sa nationalité, de sa couleur de peau ou de sa tenue vestimentaire ?

11 INTERVIEW : FRÉDÉRIQUE MAWET : "LA MIGRATION N'EST PAS UN PROBLÈME"

15 LOGEMENT : DÉSOLÉ, DÉJÀ LOUÉ !
Courante mais masquée, la discrimination raciste au logement prend une large part dans les dossiers de plaintes. C'est qu'il n'est pas toujours évident de démêler les causes. Aussi le dialogue reste-t-il primordial. Mais il faut aussi agir.

17 ISLAMOPHOBIE & ANTISÉMITISME : CAUSES ET REMISE EN CAUSE
Parmi les nombreuses manifestations de rejet de l'autre, l'islamophobie et l'antisémitisme occupent très souvent le devant de l'actualité. Pour combattre ces phénomènes, il est primordial de comprendre leurs fondements.